drone-spot

Pour que le drone de loisir soit un plaisir !

FICHE DE VOL

Kluisbergen (Mont de l'Enclus) Belgique - (BE)

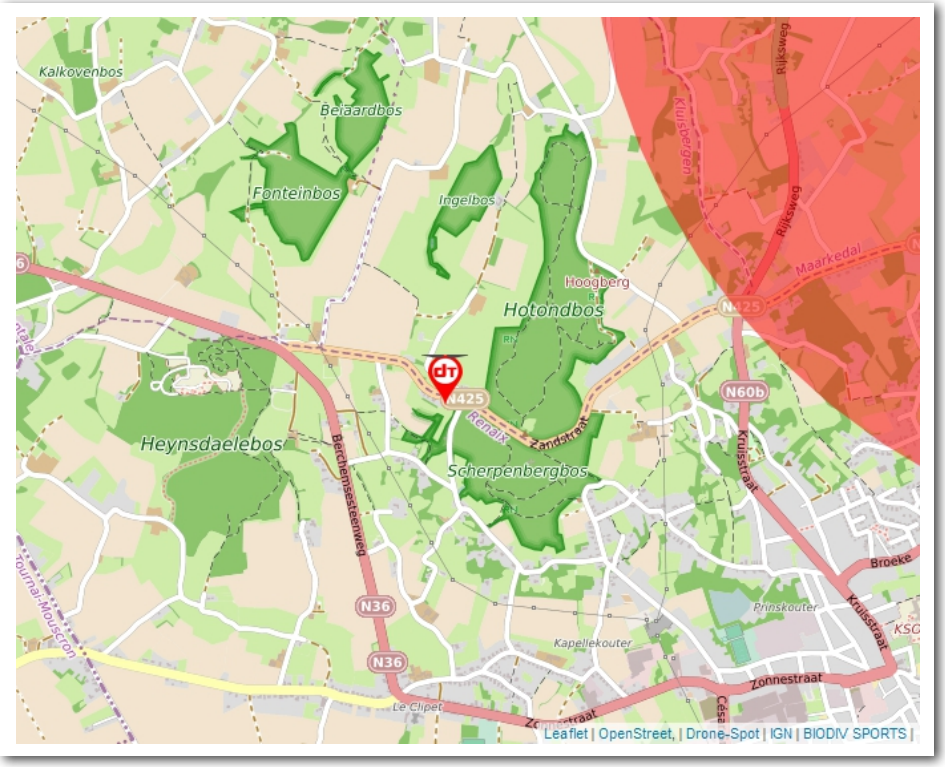

Coordonnées GPS : Latitude : 50.7618271473756, Longitude : 3.56944084036513

Date : 26/09/2026 Proposé par : latham Plafond de vol : 120 m. max.

Type : Patrimoine Accessibilité : Accès à pied < 1 000 m.

Notes : Moulin de Hotond

Check list

- Zone autorisée,
- Firmwares à jour (drone, radiocommande, application, ...),
- Conditions météorologiques correctes,
- Inspection visuel du drone et des hélices,
- Dépose des protections (gimbal, caméra, ...),
- Carte SD insérée, espace de stockage correct,
- Etat correct de la lentille de la caméra (Nettoyage éventuel, ...),
- Périphériques chargés et connectés (Radiocommande, smartphone, tablette, ...),
- Batterie du drone chargée et correctement insérée,
- Calibrage correct (Boussole, horizon, ...),
- Altitude minimale pour le retour à la maison (RTH),
- Altitude maximale de vol,
- Nombre de satellites verrouillés,
- Zone de décollage dégagée,
- Point home correctement enregistré,

...

EASA
European Union Aviation Safety Agency

0

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez **lire les instructions du fabricant**

Vérifiez où vous êtes autorisé à faire voler votre drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

!
Les infractions sont punissables par la loi.

0

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux ainsi que les autres aéronefs.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone au-dessus d'un grand groupe de personnes.

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

0
AVEC CAMÉRA

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone,
- lire les instructions du fabricant.

Vérifiez comment vous enregistrer et où vous êtes autorisé à faire voler votre drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

!
Les infractions sont punissables par la loi.

0

AVEC CAMÉRA

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux ainsi que les autres aéronefs.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone au-dessus d'un grand groupe de personnes.

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

1

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone et chargé dans le système d'identification à distance,
- lire les instructions du fabricant,
- suivre la formation en ligne obligatoire et réussir l'épreuve.

Vérifiez comment vous enregistrer, suivre la formation et vérifier où vous êtes autorisé à faire voler le drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

Les infractions sont punissables par la loi.

1

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux ainsi que les autres aéronefs.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone au-dessus d'un grand groupe de personnes. Réduisez à un minimum le survol de personnes ne participant pas à l'exploitation du drone.

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

2
AVEC MODE À BASSE VITESSE

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone et chargé dans le système d'identification à distance,
- lire les instructions du fabricant,
- suivre la formation en ligne obligatoire et réussir l'épreuve,
- suivre une autoformation pratique et réussir une épreuve théorique dans une entité reconnue par votre autorité nationale.

Vérifiez comment vous enregistrer, suivre la formation et vérifier où vous êtes autorisé à faire voler le drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

!
Les infractions sont punissables par la loi.

2

AVEC MODE À BASSE VITESSE

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux ainsi que les autres aéronefs.

Lorsque le drone vole à proximité de personnes, activez le mode à basse vitesse et maintenez une distance horizontale minimale de 5 m ; dans les autres cas, cette distance doit être de 30 m.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

3

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone et chargé dans le système d'identification à distance,
- lire les instructions du fabricant,
- suivre la formation en ligne obligatoire et réussir l'épreuve.

Vérifiez comment vous enregistrer, suivre la formation et vérifier où vous êtes autorisé à faire voler le drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

Les infractions sont punissables par la loi.

3

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux et les autres aéronefs, et restez à une distance d'au moins 150 m des zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

4

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone,
- lire les instructions du fabricant,
- suivre la formation en ligne obligatoire et réussir l'épreuve.

Vérifiez comment vous enregistrer, suivre la formation et vérifier où vous êtes autorisé à faire voler le drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

!
Les infractions sont punissables par la loi.

4

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux et les autres aéronefs, et restez à une distance d'au moins 150 m des zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.